

PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
3 AVRIL 2024

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni le 3 avril 2024 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (11) : Ghislain BERTHIN, Claude BLAIN, Cécile BORY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Jean-Noel GUILLAUMIN, Christelle PETIT, Anne-Marie OSWALD, Jocelyne RODDE et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (7) : Ghislaine DE BENGY-PUYVALLEE, Annick BIENBEAU, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Solange LEJUS, Philomène MAILLET et Nathalie MESTRE *ayant donné pouvoir à Christelle PETIT*

Ordre du Jour :

- 1/ Approbation du dernier Compte rendu de séance Conseil du 21 février 2024
- 2/ Information : démission de M Jean-François DAVID de son poste d'administrateur du CIAS Terres du Haut Berry
- 3/ Approbation de l'adhésion de LOIRE FUTURE aux conventions cadre de fonctionnement des France Services Terres du Haut Berry
- 4/ Budget : Approbation du compte de gestion 2023
- 5/ Budget : Vote du compte administratif 2023
- 6/ Budget : Vote du budget primitif 2024
- 7/ Subvention 2024 ADMR Les Aix d'Angillon au titre de l'Aide Alimentaire de secteur
- 8/ Questions diverses

<i>Information</i>	<i>Projet de délibération</i>
--------------------	-------------------------------

Rapporteur			Vote de la délibération
Vice-Présidente	1	Approbation de l'adhésion de LOIRE FUTURE aux conventions cadre de fonctionnement des France Services Terres du Haut Berry	A l'unanimité 12 voix pour
Vice-Présidente	2	Budget : Approbation du compte de gestion 2023	A l'unanimité 12 voix pour
Vice-Présidente	3	Budget : Vote du compte administratif 2023	A l'unanimité 12 voix pour
Vice-Présidente	4	Budget : Vote du budget primitif 2024	A l'unanimité 12 voix pour
Vice-Présidente	5	Subvention 2024 ADMR Les Aix d'Angillon au titre de l'Aide Alimentaire de secteur	A l'unanimité 11 voix pour

En introduction du Conseil d'Administration, Christelle PETIT, vice-présidente du CIAS, présente Nawelle HAMMOU qui a intégré le service Action Sociale dans le cadre de son stage de licence « Gestion de la Protection Sociale ». Celle-ci sera présente jusqu'au 28 juin 2024, et aura pour mission de mener les travaux de rédaction du livret Séniors. Elle ira notamment à la rencontre des communes, associations et partenaires pour recenser les informations utiles et telles que définies lors des travaux de commission sociale « Personnes Agées ».

1/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 février 2024.

2/ DEMISSION DE JEAN-FRANCOIS DAVID DE SON POSTE D'ADMINISTRATEUR DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CIAS TERRES DU HAUT BERRY

Par courriel en date du 18 mars 2024, Monsieur Jean-François DAVID informe M. Christophe DRUNAT et Mme Christelle PETIT de sa démission de son poste d'administrateur du CIAS Terres du Haut Berry.

Suite à la cession de FACILAVIE à HUMENSIA, M. DAVID souhaite en effet mettre fin à ses activités au sein du CIAS Terres du Haut Berry.

Un courrier de prise en compte de cette démission a été envoyé à M. DAVID.

M. DRUNAT et Mme PETIT remercient M. DAVID pour son engagement communautaire au sein du CIAS Terres du Haut Berry.

Mme PETIT informe les administrateurs que suite à cette démission, le quorum du Conseil d'Administration est à présent fixé à 10 membres.

Néanmoins, face aux difficultés régulières pour réunir le quorum, il est proposé de lancer une campagne de recrutement de nouveaux administrateurs pour le CIAS, notamment des représentants des associations, dans la limite des statuts prévus.

Sont évoquées les associations suivantes : Bouquine'rit de St-Martin-d'Auxigny, Recyclerie d'Henrichemont, Solidarité Proximité de Ste-Solange, Centre Loire Solidarités (association en charge des ateliers « gestion de budget » sur les France Services, les Missions Locales de Bourges et d'Aubigny, ...)

Jean-Noel DARGOUGE demande pourquoi ne pas solliciter HUMENSIA en lieu et place de FACILAVIE. Mme PETIT précise que la structure souhaite dans un premier temps assoir son activité, et de plus HUMENSIA étant une association régionale, Mme PETIT souhaiterait dans un premier temps favoriser des associations locales, et déjà partenaires du CIAS.

Mme PETIT et Manuel DECONINCK, responsable du CIAS, se chargeront d'adresser un courrier aux associations ainsi identifiées.

**3/ APPROBATION DE L'ADHESION DE LOIRE FUTURE
AUX CONVENTIONS CADRE DE FONCTIONNEMENT DES FRANCE SERVICES TERRES DE HAUT BERRY**

Vu les labélisations des structures France Service des Terres du Haut Berry implantées aux Aix d'Angillon, Henrichemont et St-Martin-D'Auxigny,

Considérant la délibération n°301123-220 prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry en date du 30 novembre 2023, confiant le suivi et l'animation de son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à LOIRE FUTURE ;

Considérant la mise en place depuis le 9 février 2024 d'une permanence bimensuelle d'un conseiller technique LOIRE FUTURE sur les sites des Aix d'Angillon ;

Considérant qu'une convention définissant les conditions d'exercice de ces permanences a été proposée à LOIRE FUTURE ;

Le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration :

- **d'approuver l'adhésion à la convention cadre des France Services Terres du Haut Berry située aux Aix d'Angillon passée entre LOIRE FUTURE et le CIAS Terres du Haut Berry à compter du 1^{er} mars 2024 et pour la durée de la convention liant la Communauté de Communes à LOIRE FUTURE, soit jusqu'au 31 décembre 2026**

- **d'autoriser le Président à signer ladite convention LOIRE FUTURE**

Mme PETIT précise que le règlement OPAH a été voté lors du dernier Conseil Communautaire, le 28 mars 2024. 8 dossiers sont prêts à être déposés auprès de l'ANAH.

Anne-Marie OSWALD demande pourquoi les permanences de LOIRE FUTURE sont uniquement prévues sur le site France Services des Aix d'Angillon. Mme PETIT précise que la plupart des RDV de LOIRE FUTURE se font directement au domicile des ménages intéressés ; et M DECONINCK informe que la convention prévoit la possibilité de mettre en place des permanences sur les autres sites par un simple avenant.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

NOTE BUDGETAIRE RELATIVE A L'EXERCICE 2023

CF. BUDGET REALISE 2023 EN ANNEXE

1 / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le budget prévisionnel prévoyait 369 435,00 € pour un réalisé de 358 492,31 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes étaient prévues pour un montant de 369 435,00 €, il a été réalisé 363 566,90 €.

RESULTAT :

L'exercice 2023 est positif à hauteur de 5 074,59 €, auquel il convient de retirer le report négatif 2022 de 6 472,30€

⇒ **Soit une section de fonctionnement négative : - 1 397,11 €**

CHAPITRE 11 : remboursements de charges pour les consommations affectées au % d'occupation par le CIAS dans les bâtiments communs des Aix, Simone Veil et Rosa Parks supportés par le BP :

- compte « énergie » (60612) 6 169 € en 2023 pour le budget CIAS, réajustement des clés de répartition des différents locaux
- compte « maintenance » (6156) 2 359,36 € : charges liées à la consommation et à la maintenance des photocopieurs et matériels informatiques pour les activités France Services notamment
- compte « frais de nettoyage des locaux » (6283) 6 658,00 € : coûts engendrés par l'entretien des locaux occupés par France Services et l'aide alimentaire à St Martin.

CHAPITRE 12 : activité du service (France Services et Aide Alimentaire) ; le réalisé (248 197,40 €) est conforme au prévisionnel (248 800,00€)

CHAPITRE 65 : par rapport à 2022, le compte « subventions aux associations et autres » (6574) a été augmenté d'une subvention versée à la Mission Locale d'Aubigny-sur-Nère au titre des permanences réalisées en France Service Henrichemont ; les autres subventions versées restent constantes (Mission Locale de Bourges, l'ADMR et le CDAD) – le montant total du chapitre s'élève à 35 238,40 €

2 / INVESTISSEMENT :

Prévisionnel : 27 066,18 € / Réalisé : 1 068,00 € en dépenses et 10 006,27 € en recettes.

Résultat section Investissement :

Le résultat 2023 est positif pour 18 309,26 €.

⇒ **Section d'investissement est positive pour un montant de 18 309,26 €.**

4/ BUDGET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant la parfaite régularité des opérations ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le président soumet le compte de gestion 2023 à l'approbation du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

5/ BUDGET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

CF. BUDGET REALISE 2023 EN ANNEXE

Sous la présidence de Madame PETIT Christelle, vice-présidente, le conseil d'administration examine le compte administratif 2023, dressé par Monsieur le président.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, le détail des dépenses et des recettes prévues et celles réalisées ainsi que l'état des restes à réaliser (reports et contrepassations) de l'exercice 2023,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2023 ;

Prenant acte que ce compte administratif peut se résumer ainsi :

		Fonctionnement	Investissement
Réalisation de l'exercice	Dépenses	358 492,31 €	1 068,00 €
	Recettes	363 566,90 €	10 006,27 €
Résultat 2023	(Recettes-Dépenses)	5 074, 59 €	8 938,27 €
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	- 6 472,30 €	
	Report en section d'investissement (001)		9 370,99 €
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		- 1 397,71 €	18 309,26 €

Résultat de clôture (Total Fonctionnement + Total Investissement) :

16 911,55 €

Considérant que Monsieur DRUNAT, président, ordonnateur, a normalement administré, durant l'exercice 2023, les finances du C.I.A.S. Terres du Haut Berry,

La vice-présidente soumet le compte administratif 2023 à l'approbation du Conseil d'Administration, et la gestion de l'exercice 2023, pour arrêter les résultats définitifs tels que précisés dans le tableau ci-dessus.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

NOTE BUDGETAIRE RELATIVE A L'EXERCICE 2024

CF. BUDGET PREVISIONNEL 2023 EN ANNEXE

Le budget 2024 a été construit au regard des orientations 2024.

ORIENTATIONS 2024 :

Aide alimentaire : poursuite des modes de fonctionnement et fréquences de distribution ; avec une prise en compte des baisses de volume de livraison de la Banque Alimentaire 18, et donc la hausse des volumes d'achats de denrées complémentaires effectués ; et développement de la coordination sur l'ensemble de la CCTHB incluant l'association ADMR qui intervient sur Les Aix

France Services : l'année 2024 marquera enfin la stabilisation de l'organisation travaillée depuis 2021, et la poursuite des ateliers à destination des usagers débutée en 2023

- en dépenses : une masse salariale augmentée de la présence d'une animatrice France Services en plus (rappel : une animatrice est mise à disposition et remboursée par la CdC Terres du Haut Berry)
- en recettes : le passage des subventions de fonctionnement des France Services à 40.000 € annuel par site

Actions de proximité : déploiement des ateliers à destination des usagers tels que les ateliers de gestion de budget, de pilotage de sa consommation énergétique, ...

A.D.S (Ateliers Des Savoirs) : maintien des dispositifs sur Les Aix d'Angillon et St-Martin-d'Auxigny, et recherche de bénévoles pour un déploiement du dispositif sur Henrichemont.

Action sociale : rédaction et impressions d'un livret Séniors sur les Terres du Haut Berry, association du CIAS à la Semaine Bleue, ...

6/ BUDGET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport du Président, les membres ont débattu sur les points suivants

Le président propose aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le budget primitif 2024, équilibré comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

En dépenses et en recettes à la somme de 31 709,26 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En dépenses et en recettes à la somme de 421 997,71€

Mme OSWALD demande des précisions quant à la ventilation des dépenses prévues au chapitre 12 ; seul le total étant indiqué. M DECONINCK confirme effectivement une erreur dans le document mais précise que le total est exact, et propose d'adresser dès le lendemain la ventilation exacte et correspondante des dépenses du chapitre.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

**7/ SUBVENTION 2024 ADMR LES AIX D'ANGILLON
AU TITRE DE L'AIDE ALIMENTAIRE DE SECTEUR**

Vu le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations, adopté en conseil d'Administration le 12/10/2017 ;

Considérant, la demande de subvention adressée complète au Président du C.I.A.S. Terres du Haut Berry par la Présidente de l'ADMR des Aix d'Angillon et réceptionnée le 13 février 2024 ;

Considérant que :

- le budget prévisionnel 2024 de l'association ADMR s'élève à 159 110 €
- le montant demandé s'élève à 4 000 € (2,51 % du budget prévisionnel 2024)
- « Cette association a pour but d'aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne habitant dans les communes où elle exerce son action [...] et de développer un climat familial et d'intensifier les courants de solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes qu'elle dessert en faisant participer les familles, notamment celles ayant bénéficié de l'action de l'association. »
- le rayonnement de l'association porte sur 13 communes des Terres du Haut Berry (Aubinges, Les Aix d'Angillon, Azy, Brécy, Humbligny, Moulins sur Yèvre, Montigny, Morogues, Parassy, Rians, Saint Céols, Ste Solange, Soulangis).
- le nombre d'habitants potentiellement concernés s'élève à 8 666 habitants
- en 2023, elle a aidé 130 foyers soit 304 bénéficiaires âgés de 0 à +65 ans, en distribuant 42,4 tonnes de nourriture
- la redistribution de denrées à dates très courtes contribue à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- l'ADMR participe aux groupes de travail intercommunaux sur l'action sociale et entretient des liens de partenariat avec d'autres acteurs locaux (notamment la MDAS et GAS18)
- ces actions contribuent à la valorisation et l'animation du territoire ;

Le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration :

- **d'attribuer une subvention à l'ADMR au titre de l'aide alimentaire d'un montant de 4 000 €**
- **d'imputer la dépense au budget 2024 du CIAS - compte 6574**

Mme Josépha WIOLAND, présidente de l'ADMR Les Aix d'Angillon, se retire du vote.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

8/ QUESTIONS DIVERSES

Mme PETIT informe qu'une demande de prêt de salle pour l'accueil d'une formation « Remise à Niveau » à St-Martin-d'Auxigny avait été formulé par le GRETA. Celle-ci ne se tiendra malheureusement pas faute de candidats. Néanmoins une délibération a été prise en Conseil Communautaire afin de faciliter le prêt de salles de la Communauté de Communes au GRETA, dans le but d'encourager le déploiement des dispositifs de formations délocalisées

Manuel DECONINCK informe des prochaines dates importantes :

- COPIL Etude de Mobilités avec IMMERGIS le 8 avril à 14h30 aux Aix d'Angillon
- Printemps des Entreprises le 12 avril de 14h à 18h30 à St-Martin-d'Auxigny
- Commission sociale Mobilités le 22 mai à 18h30 aux Aix d'Angillon
- Collecte Produits d'Hygiène le 8 juin sur les supermarchés du territoire
- Conseil d'Administration du CIAS le 12 juin à 18h30 aux Aix d'Angillon

Mme WIOLAND précise que la collecte Produits d'Hygiène se fera sur 2 jours (8 et 9 juin) sur Les Aix d'Angillon. Par ailleurs, est organisée ces vendredi 5 et samedi 6 avril la braderie de l'ADMR des Aix d'Angillon.

Tous les sujets ayant été épuisés, la séance est levée à 19h30.

La Vice-Présidente,
Christelle PETIT



Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN

